



QUEL AVENIR POUR LE SERVICE PUBLIC "Jeunesse, éducation Populaire et Sports" (JEPS) ?

Face à l'attaque sans précédent sur le service public « Jeunesse et Sports » depuis près de deux décennies par les gouvernements successifs, Solidaires Jeunesse et Sports propose aujourd'hui une réflexion sur l'avenir du Service Public « Jeunesse, Éducation Populaire et Sports ».



Sa récente fusion-absorption par l'Éducation nationale (janvier 2021) dans le cadre de la réforme OTE invisibilise son existence, son particularisme (comme la promotion et défense de l'éducation populaire) et ses actions qui s'inscrivent sur du temps long. Il est même à l'agonie, tel un champ de ruines. *Pourtant, ce service public a plus que jamais un rôle à tenir dans la société du xx^e siècle.*

À SOLIDAIRES JEUNESSE ET SPORTS, nous affirmons que ce rôle est essentiel mais qu'il convient de repenser ce service public. Ce qui suit est une proposition d'une vision, la nôtre. Ce document intitulé **JS DEMAIN**, est le fruit d'un travail collectif pour réenchanter nos métiers et relancer un service public JS émancipateur pour ses usager·e·s et ses personnel·le·s. Ces propositions issues de nos échanges au sein du syndicat, et au-delà grâce à une enquête-action ainsi que des AG et réflexions plus larges avec collègues, partenaires et allié·e·s, sont maintenant à discuter, détricoter, corriger, bref, à être mises en débat avec l'ensemble des 4 700 collègues qui composent notre secteur JS.

Ce document est une photographie de nos échanges à un moment précis. Cette version n'est donc qu'un début et une mise en débat, elle a été validée lors de «la Commune» de Solidaires Jeunesse et Sports en septembre 2022.

4

SOMMAIRE

« Jeunesse et Sports » :
un service public
à reconstruire
et à transformer *p. 6*

Notre vision partagée
du Service Public
« Jeunesse, éducation
Populaire et Sports »
(JEPS) *p. 8*

L'organisation
administrative
de ce service public
JEPS *p. 10*

Les missions de
ce Service Public
JEPS *p. 18*

Pouvoir d'agir, des
moyens pour agir ! *p. 21*

Partout et pour toutes
et tous : Le Service
Public « Jeunesse,
Éducation Populaire
et Sports » *p. 22*

Nous souhaitons nous appuyer sur 12 mesures fortes pour construire le Service Public «Jeunesse et Sports» de demain :

01

Créer un **ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports (JEPS) de plein exercice**, libéré du ministère de l'Éducation nationale, avec une gestion propre des Ressources Humaines.

02

Développer une **vision ambitieuse des politiques publiques JEPS** pour soutenir et accompagner les usager-e-s dans leurs réalisations.

03

Augmenter le budget du service public JEPS d'un milliard pour atteindre 3 milliards d'euros par an, afin d'agir partout sur le territoire, en soutenant de manière accrue le secteur associatif et coopératif.

04

Se donner les moyens de nos ambitions en s'appuyant notamment sur **plus de 10 000 fonctionnaires** : Professeur.e.s de Sport, Conseiller.e.s d'Éducation Populaire et de Jeunesse, Inspecteur.ice.s Jeunesse et Sports, Personnel.le.s Administratifs.ives, pour mettre en œuvre la politique JEPS.

05

Mettre fin à la privatisation du service public en fermant les agences - Agence Nationale du Sport (ANS) et Agence du Service Civique (ASC) - et en rapatriant les moyens financiers et humains au sein du Service Public JEPS.

06

Mettre fin au dispositif du SNU, à ses valeurs d'endoctrinement et à sa gabegie financière, et accroître l'accompagnement et la valorisation d'actions qui participent réellement au développement d'une harmonie entre individus.

07

Construire avec les usager-e-s, un **service public vertueux et exemplaire** qui réponde aux défis du 21^e siècle sur les aspects sociaux et sociétaux comme : lutter contre les violences, agir pour le climat et contre les désastres écologiques, développer l'émancipation de toutes et tous, l'égalité sociale et territoriale, ainsi que la participation citoyenne libérée des injonctions sociales et morales.

08

Défendre le secteur JEPS et ses particularismes en développant les **formations diplômantes, non-diplômantes** et la **formation continue**.

09

Développer et faire vivre des **réseaux-métiers et le travail coopératif**, en partant des besoins et des analyses de terrain.

10

Créer une **Formation Professionnelle Statutaire (FPS)** permettant de s'inscrire dans une logique métier en prenant le temps d'une acquisition des compétences via le partage d'expérience.

11

Défendre la **semaine à 32 heures** (sans perte de salaire), pour libérer du temps libre et des loisirs, en compensant par des recrutements.

12

Retraite à 60 ans maximum.

01

« JEUNESSE ET SPORTS » : UN SERVICE PUBLIC À RECONSTRUIRE ET À TRANSFORMER

solidarité



LE SERVICE PUBLIC « JEUNESSE
ET SPORTS » : UN VECTEUR
HISTORIQUE DE SOLIDARITÉS
ET D'ÉMANCIPATION

6

De par son Histoire, le service public «Jeunesse et Sports» soutient une constellation d'espaces collectifs, clubs sportifs, associations, colos, centres de loisirs, MJC, centres sociaux... et donc des **millions de jeunes et d'adultes** qui se réunissent autour de pratiques culturelles populaires, artistiques et sportives.

Des expériences d'entraide, d'apprentissage, de solidarité, de vie collective, de démocratie directe se déploient au travers de pratiques pédagogiques variées, émancipatrices lorsqu'elles s'inscrivent dans l'éducation populaire.

Ainsi, ce service public accompagne les associations et les collectivités, encourage une **diversité de pratiques éducatives**, hors des sentiers rigides prônés par l'Éducation nationale, et reconnaît aux associations leur **capacité à fédérer, à inventer et à animer des projets et des territoires**. Si aujourd'hui, ce service public est – difficilement – coordonné par les 4700 agent·e·s d'une administration «Jeunesse et Sports» bien fragilisée, il implique pourtant un secteur bien plus vaste : **1,5 million d'associations, des milliers de collectivités, près de 2 millions de salarié·e·s associatif·ve·s, 13 millions de bénévoles, 18 millions de licencié·e·s dans les fédérations sportives. Ce qui impacte la vie de millions de bénéficiaires.**

Les enjeux actuels majeurs sont de **faire lien, d'encourager et de valoriser l'expression de la pensée critique, de susciter une capacité d'agir** de toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

UN SERVICE PUBLIC « JEUNESSE ET SPORTS » MALMENÉ DE LA TÊTE AUX PIEDS

Malgré une nécessité évidente, ce service public de la Jeunesse et des Sports vit un affaiblissement constant depuis quinze ans et le service rendu aux usager·e·s n'en est que dégradé. **La baisse implacable des effectifs, de 8 500 personnes en 2008 à 4 700 aujourd'hui**, la succession de réformes (engendrant perte de moyens et invisibilisation des services), l'absence de vision à long terme, transforment les Personnel·le·s de terrain en bureaucrates gestionnaires – **éloigné·e·s des usager·e·s, des partenaires et de leurs compétences.**

En conséquence, les politiques publiques se transforment en dispositifs de court terme, en réaction à des événements instrumentalisés. Ces dernières servent dorénavant de vulgaires affichages politiques qui instrumentalisent – ou mettent au pas – les associations et les jeunes au détriment des besoins sociaux réels. Dans le même temps, nos métiers sont attaqués de toutes parts, ainsi que le statut de fonctionnaire d'État par les gouvernements. En effet, nous voyons poindre la volonté de faire des agents d'État, des « agents de gouvernement », à savoir des Personnel·le·s œuvrant à la mise en œuvre de projets politiques de com'.

Ces dernières années, un exemple frappant est venu confirmer ce ressenti, lorsque des associations qui ne s'inscrivent pas dans le cadre politique exigé par le gouvernement encourent le risque de perdre des financements, voire d'être l'objet d'enquête administrative.

Les politiques en direction de la Jeunesse, dans sa multiplicité, sont aujourd'hui exclusivement centrées sur un axe jugé prioritaire par les gouvernements successifs, à savoir un **engagement formaté** (via notamment les dispositifs du Service National Universel et du Service Civique) **reléguant la jeunesse à des bataillons qu'il faut insérer dans la société par l'obéissance à des valeurs dites « républicaines », qui ne servent qu'à développer une société néo-libérale et inégalitaire.**

En avril 2019, la création de l'**Agence Nationale des Sports (ANS), structure publique-privée décriée**, a fortement chamboulé l'action du service public du sport. Cette agence siphonne les effectifs déjà très réduits, double et concurrence le ministère sans apporter aucune plus-value. Et cette **techno-structure nuit considérablement au service public** : avec une mainmise sur la gestion des subventions publiques, l'ANS met en place un système clientéliste favorable aux élu·e·s de fédérations, contrairement à toute règle éthique d'accompagnement, d'instruction des projets par des par des agent·e·s publiques protégé·e·s par un statut solide.

Ce constat, peu réjouissant à lire, est pourtant collectivement partagé par un grand nombre des collègues, des partenaires et des usager·e·s. Néanmoins, **nous pensons qu'une autre voie est possible, à construire ensemble: un service public à réinventer, sans jamais se résigner.** Nous faisons ce choix-là.



8

NOTRE VISION PARTAGÉE DU SERVICE PUBLIC « JEUNESSE, ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORTS » (JEPS)



Pour accompagner cette reconstruction, nous faisons le choix de proposer un changement de nom ou plutôt affirmer le fil conducteur des politiques publiques de Jeunesse et des politiques publiques Sportives, à savoir l'Éducation Populaire. C'est pour cela que l'on a choisi l'intitulé «JEPS» en lieu et place de «JS».

PARTOUT, POUR TOUTES ET TOUS

Pour nous, l'objectif central du Service Public (SP) JEPS est de travailler au service de l'émancipation de la population. Une action qui s'inscrit dans un temps long, protégée de tout parasitage politique ou court-termiste. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une **société plus juste, constitutive de communs, libérée des oppressions et en adéquation avec la diversité des personnes qui la composent.**

Le rôle du SP JEPS est d'accompagner la réalisation d'un tel **projet de société**, en créant ou soutenant des espaces où les liens se tissent, où les pratiques culturelles – artistiques, techniques, scientifiques, sportives, etc – se déploient, se vivent pour grandir individuellement et collectivement.

Cela passe avant tout par la définition d'un projet tourné vers :

- › **l'innovation sociale** dans les pratiques éducatives, sportives, culturelles et d'auto-organisation : démarche expérimentale, méthode de l'enquête-action...
- › **"l'homo ludens plutôt que l'homo economicus"**, c'est à dire par la mise en valeur du fait social du jeu et non des sujets économiques.
- › l'affirmation d'un **ministère Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports (JEPS)** pour soutenir le tissu associatif sur le terrain.
- › la **formation initiale et continue**, comme levier majeur de transformation des pratiques

Ainsi, le service public JEPS doit s'adresser à l'ensemble de la population. Pour cela, il doit accompagner tant des jeunes, que des plus âgé-es, des individu-es isolé-es, que des collectifs et des partenaires institutionnels.

La présence de ce service public sur l'ensemble des territoires permettra son accessibilité par les usager·e·s mais aussi son adaptation aux spécificités et particularismes des milieux dans, pour, avec lesquels il agit.



SERVICE PUBLIC!

Nous disons qu'il faut être partout, pour tous et toutes, et concourir à la fin des inégalités entre les individus et les territoires, par la lutte contre toute entreprise de privatisation du service public et de fragilisation des agent·e·s publics.

Ce faisant, le Service Public «Jeunesse, Éducation Populaire et Sports» doit devenir moteur en matière de luttes contre le racisme, le sexisme et les discriminations, au profit d'une vision des services publics empreinte de fierté, de dignité, de solidarité et de justice sociale. Les services publics sont le lieu idéal pour concourir à la transformation sociale, à l'égalité et au partage des richesses et du travail.

Pour notre Service Public Jeunesse, Éducation Populaire et Sports, cela passe par le développement de missions concourant à l'émancipation de l'ensemble de la population et en s'inscrivant dans le féminisme, l'écologie, l'internationalisme et l'antiracisme.

L'ORGANISATION



ADMINISTRATIVE DE CE SERVICE PUBLIC JEPS

UN MINISTÈRE PILOTE, CRÉATIF,
AU CENTRE D'INNOVATIONS
SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES

L'ambition que nous portons d'un Ministère de plein exercice se traduit par une identité marquée et facilement compréhensible.

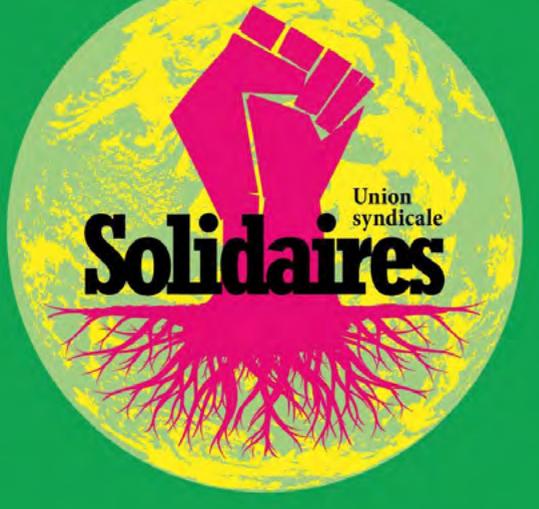
10

Nous souhaitons donc un **Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports (M - JEPS)** avec une gestion RH en propre. Cette dernière devra être à la pointe sur l'accompagnement des agent-e-s et défendre avec force la lutte contre les comportements sexistes et les violences sexistes et sexuelles **› MESURE N°01.**

Pour construire les politiques publiques portées par le Ministère, nous pensons que les administrations existantes doivent être confirmées et surtout renforcées. C'est pour cela que nous prônons le maintien en place de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) et de la Direction des Sports (DS). Bien qu'indépendantes, nous souhaitons

que soit renforcée la coopération entre ces deux directions et sortir des logiques tubulaires **› MESURE N°02.** Cela sera facilité par la suppression des différentes agences telles que l'ANS et l'ASC **› MESURE N°05.**

Cette autonomie ministérielle se doit d'être visible à l'échelon territorial pour permettre une lisibilité immédiate pour les usager-e-s des services déconcentrés. Pour cela, nous proposons la création de Directions Régionales de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports (DR-JEPS) et la mise en place de Délégations Départementales de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports (DDJEPS). Si les acronymes permettent une meilleure lisibilité des services, une plus grande compréhension de l'action de l'État et de sa politique JEPS, ils ont aussi comme avantage de ne pas être rattachés à un quelconque dispositif "à la mode" et bientôt dépassé. Surtout, ils démontrent le lien évident entre les politiques de Jeunesse et les politiques Sportives qui doivent avoir comme dénominateur commun l'Éducation Populaire.



Par ailleurs, cette organisation permettra de **regrouper l'ensemble des collègues PTP et administratif-ive-s au sein d'une seule et unique entité**. Ce regroupement permettra d'accroître les coopérations entre collègues et le partage d'expérience au service de politiques publiques dynamiques > **MESURE N°09**. Ces échanges doivent **s'émanciper de la seule entrée seule par dispositif**. En outre, il faut multiplier les **possibilités de rencontres entre CEPJ, CTPS, PS, agent-e-s administratif-ve-s, et même IJS**. Dans tous les cas, et malgré un investissement important en moyen humain, nous serons toujours un ministère modeste en termes d'effectifs en comparaison avec d'autres. Cette forme doit être vue comme une merveilleuse opportunité pour produire des modes d'organisation interne non sclérosés et donc **moins hiérarchiques**. Cette organisation future doit être vue comme une mise en cohérence avec les valeurs défendues notamment par l'éducation populaire.

Les Écoles Nationales et les CREPS sont fortement identifiés sous leur appellation actuelle et nous considérons qu'il convient de les conserver. Néanmoins, et en cohérence avec l'unité ministérielle que nous défendons, les CREPS redeviendront les Centre Régionaux d'Éducation Populaire et Sport.

UN SERVICE PUBLIC « JEUNESSE ET SPORTS » AVEC DES AGENT-E-S PUBLIQUES !

Le service public JEPS, à la croisée de plusieurs champs, doit initier, fédérer et relier pour : développer des politiques publiques en s'appuyant sur les compétences et expériences des agent-e-s, partenaires et usager-e-s ; mener des actions de formations, de diagnostic et de mesure d'impact ; accompagner les initiatives et soutenir les innovations ; participer au développement social et territorial ; et mener des travaux de recherche, recherche-action et d'expérimentation.

Les agent-e-s publiques emprunt-e-s d'expertise de multiples expériences dans des conditions diverses - partenaires, publics, territoires, milieux - développent une connaissance fine du terrain, garante d'émancipation, de protection et de santé. Leur présence sur le terrain, leurs méthodes et approches pédagogiques, permettent une expertise des territoires, un accompagnement et une formation des

actrices et acteurs locaux, gages de qualité et sécurité des pratiques et des pratiquant·e·s.

Au-delà de l'exigence de neutralité, les fonctionnaires fondent leur action au service de l'intérêt général, s'appuyant sur une vision globale. Ils sont capables de faire des comparaisons entre territoires sans logique de compétition ou de mise en concurrence. L'information est partagée pour construire des consensus éclairés et réels. **Iels permettent de démultiplier les échanges d'expérience et créent du lien entre les acteur·ice·s, pratiques et territoires, aussi divers·e·s soient-iels.**

Si un tel fonctionnement nécessite un investissement budgétaire important pour faire fonctionner un ministère et ses services, la simple approche budgétaire - hors sujet et hors sol - ne doit pas être considérée au regard de l'ampleur des gains pour les usager·e·s. Ces métiers doivent vivre pour que les politiques publiques soient effectivement déployées et que les partenaires et usager·e·s en bénéficient. Cela passe par un élément incontournable : la pérennité des postes, notamment à l'aide du statut de fonctionnaire.

Solidaires Jeunesse et Sports soutient ainsi un Service Public garant de l'égalité et de l'équité territoriale entre les individus, les différentes organisations et les territoires.



LES DIFFÉRENTS MÉTIERS DE CE SERVICE PUBLIC « JEUNESSE, ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORTS »

“

Pour Freire, l'objectif de l'éducation est d'amener les éducateurs et les éduqués à « apprendre à lire la réalité pour écrire leur propre histoire » ;

cela suppose une compréhension critique du milieu et une action pour le transformer en appliquant « des solutions viables inédites » ; c'est autour de cette action et réflexion, et par le biais du dialogue, qu'éduqué et éducateur se constituent en sujets.

”¹

L'évidence ainsi posée est que **les différents métiers au sein de « Jeunesse, Éducation Populaire et Sports » participent à l'éducation, à la construction des personnes et leur émancipation**; qu'ils soient exercés par des personnels administrati-ve-s, des personnels techniques et pédagogiques - conseil-ler-e-s d'éducation populaire et de jeunesse ou professeur-e-s de sport - ou des inspecteur-ric-e-s Jeunesse et Sports. Chaque espace collectif que nous traversons est un lieu de vie, un lieu éducatif que nous devons considérer comme tel. En effet, si les espaces collectifs ponctuant la vie de la majorité des individus que sont la famille, l'école et le travail

les éduquent, ils ne garantissent aucunement leur émancipation voire ils construisent leur aliénation. Les pratiques et les structures du temps libre et du temps de loisirs demeurent des espaces indispensables pour grandir, pour se relier aux autres et au-x monde-s. Pour certain-e-s, ils demeurent le seul champ du possible. Dans un contexte paradoxal où les mesures liberticides deviennent la norme, l'anomie est croissante. Cette dernière est génératrice de difficultés sociales et économiques importantes à long terme. **Les agent-e-s publiques qui contribuent à une éducation à la citoyenneté, à la préservation et la dynamisation d'espaces collectifs tiers (vie associative, démarches d'éducation populaire, expérimentations favorisant l'engagement dans une activité socialisée créatrice...), à la connaissance de son corps et à l'amélioration de sa santé (notamment à l'aide de l'activité physique) sont généra-teur-s de cohésion, de coopération et de libération.**

13

DES MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES À LA RÉALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES « JEPS »

La présence sur le terrain de **Personnel-le-s Techniques et Pédagogiques, et d'Inspecteur-ric-e-s de la Jeunesse et des Sports** chargé-e-s de faire respecter les exigences ré-

1 Alfonso Torres Carillo, dans la revue EAD – Education des Adultes et Développement sur Paulo Freire, *La pédagogie des opprimés* (1968/70)

glements, est **essentielle au développement de politiques publiques** (ces derniers étant chargé·e·s de faire respecter les exigences régaliennes).

Cette présence permet la prise en compte des réalités, du vécu des acteur·rice·s, des habitant·e·s, leurs attentes et leurs besoins, afin d'agir au plus juste et de garantir l'ancrage d'une action publique vivante et partagée. **Cette présence sur le terrain est possible grâce à la coopération avec les personnels administratifs JEPS.** En effet, ceux-ci représentent, à la fois, la porte d'entrée du Service Public JEPS et ses fondations : ils sont le chaînon indispensable entre l'ensemble des acteur·rice·s, en interne comme en externe. Ces agent·e·s sont ainsi indispensables à la réalisation et au développement des politiques publiques.

DES CORPS SPÉCIFIQUES SOUS UNE DÉNOMINATION COMMUNE : LES PERSONNELS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES (PTP)

Ces métiers pourraient être nommés les "à côté", c'est-à-dire que ces métiers s'exercent dans les interstices avec et aux côtés d'acteur·trice·s d'une chaîne multiple en différents espaces : au bureau et son dehors, dans les gymnases, les MJC, les stades, les colos... en pleine nature mais aussi attablé·e·s pour échanger, créer, rechercher, formaliser, valoriser.

Il s'agit des Personnels Techniques et Pédagogiques (PTP) qui par l'accompagnement des acteur·rice·s des territoires, un regard sensible sur ces derniers et leur expertise technique, garantissent l'ancrage des politiques publiques, le lien avec les populations et la préservation des compétences dans les services publics.

Leurs métiers s'appuient sur la capacité à « **savoir agir en situation** », impliquant une mise en action créative et guidée par l'écoute des personnes concernées, impliquées et une éthique professionnelle.

Les PTP ont la charge de faire remonter les besoins et attentes des partenaires et usager·e·s. Leur connaissance aiguisée des enjeux et problématiques sociales, sectorielles, territoriales... alliée à une démarche d'accompagnement attentive est la garantie de déclinaisons pertinentes des politiques publiques. Cela n'est possible que par une présence de terrain. > **MEASURE N°09.**

Les PTP doivent savoir **identifier les nouvelles façons de faire société**, au-delà des formes traditionnelles en voie de désaffection, comme le vote ou l'implication ad vitam aeternam dans une même association ou localité. Ces nouvelles façons aussi diverses qu'elles peuvent l'être **inventent au jour le jour des formes de coopération et d'action collective. Elles doivent être reconnues, accompagnées, partagées, expérimentées car elles sont l'éducation populaire actuelle et vivante, en**

tant que manière de faire société. Les PTP doivent aussi réussir à **identifier les savoirs critiques permettant de penser, de prendre parole et de prendre part en tant que «sujet citoyen.ne»** > **MEASURE N°07.**

Les PTP **garantissent le sens des actions, des programmes et politiques.** Dans le même temps, il faut veiller au respect des populations en tant que «Sujets politiques» et non «Objets de traitements sociaux». Leurs métiers s'exercent dans les espaces de l'éducation non formelle. Les PTP peuvent ouvrir des espaces d'expérimentation par leur manière d'intervenir et de travailler aux côtés des associations, des habitant·e·s, des pratiquant·e·s et des partenaires institutionnels. En cela, un tel métier est un choix de vie qui implique de se remettre en question, de regarder ses préjugés afin de les déconstruire et de se former tout au long de la vie. Non pas sur des tâches "process et reportings" mais sur des questions et innovations dans son domaine d'activité. L'implication, la disponibilité, la complexité des enjeux rencontrés nécessite une disponibilité et une implication au long cours dans les réseaux territoriaux d'acteur·rice·s et de pairs, pour une compréhension fine et un questionnement permanent de son agir professionnel.

Pour exercer pleinement leur métier, les PTP doivent se saisir du cadre statutaire des différents corps de Jeunesse et Sports, s'appuyer sur un plan d'action stratégique (le contrat d'objectif ou la lettre de mission) et entretenir un réseau vivace de collègues dans les différents services, sur tous les territoires. En ce sens, le maintien dans le fameux "Article 10"² est une nécessité absolue : l'autonomie octroyée n'est rien d'autre que la reconnaissance de l'aptitude ... tout en initiant, favorisant des dynamiques de transformation sociale auprès des citoyen.ne.s et organisations avec lesquelles nous œuvrons.

RENFORCER UNE VICTOIRE COLLECTIVE OU "TOUCHE PAS À MON GTS"

15

Concernant l'axe "sport", le Service Public JEPS doit accompagner les fédérations sportives par le positionnement de fonctionnaires neutres, contrairement aux politiques fédérales, afin de garantir une éthique dans le monde du sport, dans la formation des cadres, l'accession au haut niveau et la haute performance. De surcroît, il permet de **garantir une éthique, indispensable dans le monde du sport, pour la formation des cadres, l'accession au haut niveau et pour la haute performance.**

2

Article 10 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'état et dans la magistrature

Ce principe offre à toutes et à tous l'accès à une pratique sportive de grande qualité, y compris aux personnes en étant a priori éloignées. Lesdit·e·s CTS, conseiller·e·s techniques sportif·ve·s, sont les acteur·rice·s de ce fonctionnement public envié à l'international.

Là où les dérives néolibérales, abus de toutes sortes (humains, financiers, politiques) ne cessent de s'accroître à l'initiative des plus riches, il est impératif de protéger le service public de ces abus. Le sport est malheureusement fortement lié aux valeurs capitalistes de notre société. Ainsi l'exercice d'agent·e·s du service public au sein du secteur associatif sportif nous semble une nécessité absolue pour faire valoir l'intérêt général, développer des politiques publiques et garantir l'accès aux droits et l'absence de violences - actuellement trop nombreuses et pour certaines constitutives de crimes. D'ailleurs, ce rôle est reconnu par différent·e·s acteurs·trices :

› Le **Comité national olympique et sportif français** (CNOSF) dans une note du 25 septembre 2019 : «Les CTS jouent donc un rôle pivot dans l'organisation du sport. Ils sont à la fois des experts indispensables pour le haut niveau, des acteurs du service public du sport pour tous et assurent une interface avec les territoires. De surcroît, les CTS doivent être pleinement mobilisés pour préparer les prochaines échéances olympiques et

paralympiques de Tokyo 2020, Pékin 2022 et Paris 2024. ». Pour les fédérations olympiques et non olympiques, l'encadrement du sport français doit rester public.

- › Du côté des sportif·ive·s de haut niveau (SHN), 380 d'entre elleux se disent inquiet·e·s que «la famille du sport soit en danger». Ces SHN se sont officiellement positionné·e·s (Teddy Riner, Renaud Lavillenie, Martin Fourcade, Kevin Mayer) en faveur du maintien d'un « encadrement public » (lettre ouverte à Emmanuel Macron pour lui demander le maintien des moyens dans le sport suite à l'annonce de la suppression de 1600 cadres techniques d'État d'ici 2022 et la réduction du budget sports).
- › Dans la note de Pierre Pellicier pour le Comité d'Histoire des Ministères JS mise à jour en mars 2018, il est clairement indiqué que les CTS : «contribuent directement à la mise en œuvre de la politique sportive de l'État et sont garants de la cohérence entre les projets sportifs des fédérations et les orientations prioritaires du ministère chargé des sports. Ils s'assurent de la bonne utilisation des crédits publics budgétaires stricto sensu et des fonds du Centre national pour le développement du sport (CNDS)». Contrairement aux poussives critiques sur leur mode

de gestion, les modalités d'intervention sont clairement définies. «Les CTS disposent d'une lettre de mission qui précise leurs fonctions auprès de fédérations sportives dans le cadre de conventions État / fédération, conclues généralement pour quatre ans.»

DES PROFESSIONNEL·LE·S INCONTOURNABLES DANS LE DÉVELOPPEMENT, LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE

Pour faire du développement, les agent·e·s de ce Service Public JEPS ne sont pas hors sol, bien au contraire et iels s'inscrivent dans un ancrage territorial. "Leur spécificité: renforcer et articuler des connaissances et des compétences.

Cette association entre pratique et théorie implique l'alternance et la mise en lien entre terrain et outillage théorique ou méthodologique, expérimentation et théorisation des pratiques.

Le service public JEPS est garant de l'accompagnement, du développement et de la formation dans les champs de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, tous ensemble liés. Le tout se répondant et s'imbriquant à l'unisson. L'approche pluridisciplinaire à l'intérieur de ces champs est primordiale : elle s'appuie sur compétences techniques et pédagogiques plurielles, construites par des formations et des expériences, tout au long de la vie.

Parmi l'ensemble des réseaux JEPS, accompagner le développement du tissu associatif sans l'instrumentaliser constitue une priorité afin de renforcer son action émancipatrice.

Cela doit nécessairement s'accompagner d'une politique publique de financements des associations par subventions pluriannuelles (plutôt que des appels à projets ponctuels).

17



Nous reconnaissons le rôle indispensable de la participation associative dans la construction d'une société solidaire, durable et démocratique > **MESURE N°03.**

Par ailleurs, nous devons aussi poursuivre notre participation au soutien des initiatives de jeunes via des aides à projets et accompagnement locaux, des possibilités de mobilités, de volontariat en France et à l'étranger, afin de concourir à l'émancipation des jeunes, et participer à l'internationalisation des politiques de Jeunesse. Cela est bien différent des injonctions à l'engagement et l'insertion actuellement à l'œuvre.

04

LES MISSIONS DE CE SERVICE PUBLIC JEPS

Les agent·e·s relevant du champ de la Jeunesse, Éducation Populaire et des Sports portent des missions administratives, techniques et pédagogiques au service des politiques publiques, au nom de l'intérêt général.

Ces missions peuvent uniquement être portées dans un cadre où **l'AUTONOMIE est la règle**. Il faut entendre par autonomie la capacité des agent·e·s à concevoir et mettre en œuvre en s'appuyant sur leurs capacités d'interaction avec les partenaires et usager·e·s, de questionnement et d'évaluation.



Les missions de ce service public s'inscrivent dans **le champ du développement social et d'une action éducatrice et réellement émancipatrice** à travers des **interventions dans les activités physiques et sportives, de la jeunesse, de l'éducation populaire, des actions de formation, de promotion, de conseil et d'information.**

Nous considérons que les trois domaines estampillés comme les "phares" des services relevant de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports sont toujours lumineux à savoir : **la formation, le conseil et l'expertise, et l'expérimentation et la recherche.**

1/ LA FORMATION

Elle renvoie à l'idée essentielle de **formation tout au long de la vie** et ne doit pas renvoyer uniquement à la formation professionnelle. C'est par la formation, avec des pratiques pédagogiques à la fois ancrées dans une démarche d'éducation populaire et renouvelées, que l'individu peut s'accomplir et construire son émancipation.

Les formations, diplômantes ou non, sont un immense levier pour partager des pratiques, construire une vision du monde inscrite au plus près des personnes et des enjeux actuels, nourrir une culture commune. > **MESURE N°08.**

Les formations s'adressent à un public multiple: jeunes, professionnel·le·s, bénévoles et autres. Elles concourent à l'amélioration de **la qualité et à la sécurisation des pratiques éducatives** dans les domaines de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports.

Les agent·e·s JEPS doivent s'inscrire dans cette dynamique, **l'impulser mais aussi en bénéficier via une réelle Formation Initiale Statutaire (PFS) et une formation continue de qualité** > **MESURE N°10.**

2/ LE CONSEIL ET L'EXPERTISE

L'accompagnement et le conseil auprès de partenaires divers constituent une partie essentielle des missions JEPS. Ces actions sont possibles grâce à des agent·e·s formé·e·s et au plus près de leurs territoires, pouvant ainsi mettre en réseau une foule d'acteurs·trices.

Ce positionnement et **l'expertise** des agent·e·s permettent une mise en œuvre qualitative des politiques publiques comme par exemple celle de **l'accès à des installations sportives ayant un effet d'entraînement pour le sport à l'école, des formations plus adaptées, une sécurisation des pratiques sportives et favoriser la santé pour toutes et tous.**

L'expertise est renforcée par une pratique d'évaluation partagée des actions - relevant d'une démarche d'accompagnement qui ne doit pas

à être confondue avec la démarche d'inspection et contrôle portée par les IJS - et enrichie grâce aux expérimentations et recherches.

3/ L'EXPÉRIMENTATION ET LA RECHERCHE

Pour mener des actions efficaces, il faut expérimenter et s'éloigner d'une tentative d'interprétation. Il faut donc créer et prendre part à de nombreux projets expérimentaux et développer de nouvelles pratiques.

La recherche dans le champ JEPS passe notamment par la recherche-action. Il convient ainsi de se saisir de l'ensemble des **innovations sociales, sportives et pédagogiques pour favoriser leur expérimentation au sein de la société**. Nous sommes dans des territoires qui regorgent d'espaces à découvrir. En quoi serions-nous experts si nous n'avons pas les moyens d'approfondir les réalités du territoire ? **Enquêter** - au sens sociologique-, **répertorier, recenser, analyser pour apprendre, valoriser, accompagner, transformer...** À partir du moment où l'on s'accorde sur la visée émancipatrice de l'éducation populaire, il est opportun d'observer les pratiques culturelles qui émergent sur un territoire, les formes démocratiques d'action, les réseaux de solidarité... S'il est opportun d'établir un recensement des pratiques d'éducation populaire sur un secteur d'intervention, on peut

également réduire la focale sur un quartier, sur les mobilisations féministes, sur un conflit social, sur les nouvelles pratiques dans les mobilisations écologistes, etc. Il ne faut pas hésiter à constituer des collectifs d'expérimentation et de recherche qui mobilisent des personnes de divers horizons, dotées de connaissances et compétences plurielles, s'associant autour d'un objectif commun et partagé.

Nous pouvons ainsi créer du lien et s'appuyer sur le fait qu'une situation, apparaissant comme singulière, est commune à un plus grand nombre. Subséquemment, cela permet d'expérimenter des projets afin d'accompagner de nouvelles pratiques et de les partager.

Cette démarche professionnelle participe activement au **développement de politiques publiques émancipatrices, au plus près des individus, des territoires**. Au lieu d'imposer un dispositif, on crée-observe-recherche-accompagne le développement de pratiques ou projets collectifs libres et spontanés, en adéquation directe avec les besoins. Les soutiens aux initiatives de jeunes se trouvent au cœur de ces fonctionnements et nécessitent d'être davantage investis. Il en est de même pour le développement des pratiques autour et dans les espaces publics en tant que lieux politiques des "communs", dont nous avons beaucoup à apprendre mais aussi à accompagner.



05 POUVOIR D'AGIR, DES MOYENS POUR AGIR !

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports doit pouvoir disposer des moyens nécessaires pour mener à bien ses différentes politiques.

01. Pour que les missions puissent se développer, le M-JEPS doit se doter d'un effectif à la hauteur. C'est pour cela que le Ministère doit disposer d'au moins 10 000 agent-e-s à terme > **MESURE N°04**. Bien évidemment, il faut une DGRH propre au Ministère pour garantir le respect des différents statuts - condition de réalisation des missions -, la prise en charge de l'ensemble des frais liés à l'exercice des missions (déplacements, documentation, formation...) et soutenir les parcours professionnels des agent-e-s.

Par ailleurs, nous demandons la baisse du temps de travail à 32h, sans perte de salaire et compensé par un recrutement au moins équivalent au temps partagé > **MESURE N°11**.

Il s'agit aussi de veiller au respect des un-es et des autres, et donc en terme RH de garantir une administration non discriminante, que nous pouvons aussi appeler une administration éthique. Il faut donc impérativement parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, empêcher et sanctionner toute pratique discriminatoire, améliorer l'accueil des agent-e-s porteur-euse-s de handicap > **MESURE N°07**. De plus, nous souhaitons que notre administration libère ses Personnel.le.s des logiques néolibérales et défende la retraite à 60 ans maximum > **MESURE N°12**.

02. Le budget ministériel doit être augmenté d'1 milliard pour être porté à 3 milliards d'euros pour pouvoir porter des projets, en accompagner d'autres, et soutenir des actions innovantes > **MESURE N°08 ET 09**. Nous rappelons la nécessité d'une politique publique de financement des associations par subventions pluriannuelles plutôt que des appels à projets ponctuels. "Le Service National Universel (SNU) doit être abrogé et les crédits qu'il mobilise - indécents au regard du dispositif - doivent bénéficier aux jeunes et aux associations pour répondre à l'urgence des besoins sociaux et environnementaux > **MESURE N°06**.

03. La réalisation de telles politiques publiques nécessite des moyens humains mais également logistiques et immobiliers (salles de réunions, bureau favorisant l'écoute, équipements sportifs de qualité, locaux associatifs...). Ces infrastructures doivent tenir compte des enjeux environnementaux. > **MESURE N°07**.

06

PARTOUT ET POUR TOUTES ET TOUS : LE SERVICE PUBLIC « JEUNESSE, ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORTS »

22

Le Service Public JEPS se retrouve dans l'ensemble de la société et croise les individus à plusieurs moments de leur existence. En ce sens, il ne doit oublier personne et nous pensons que toutes les personnes se trouvent en interaction avec ce Service Public JEPS sur tout le territoire.

Ce service public est indispensable au fonctionnement d'une démocratie saine et durable, et nous avons les compétences et expériences pour être à la hauteur des crises, défis et enjeux sociétaux du 21^e siècle !

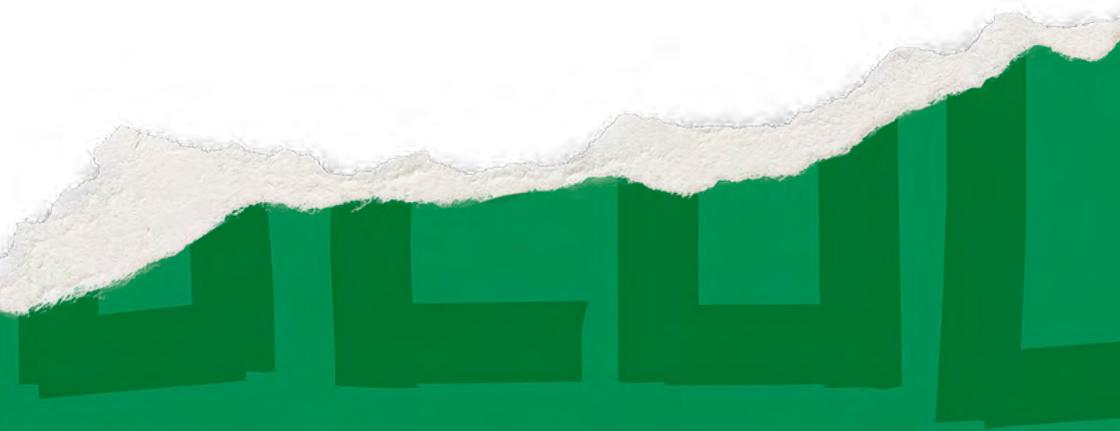
Il ne tient qu'à nous - personnels JEPS en premier lieu, puis avec nos partenaires, les usager·e·s et allié·e·s - de le défendre et le valoriser.

C'est dans cette perspective que nous avons élaboré « JS Demain ». Ce projet n'est pas exhaustif et ce n'est d'ailleurs pas son objectif : JS Demain est une proposition à faire vivre, pour mettre le pied à l'étrier collectivement et continuer à y croire, ou s'y mettre avec ardeur !

Si vous voulez échanger avec nous et participer à la reconstruction du Service Publi « Jeunesse, Éducation Populaire et Sports », contactez nous : solidaresjs@net-c.com

Conception graphique : Gaëlle Huber, 2022

Imprimé en France par Mégatop, Naintré



JS DEMAIN

jeunes
jeunes
jeunes

SERVICE
PUBLIC!

QUEL AVENIR POUR LE SERVICE PUBLIC "Jeunesse, éducation Populaire et Sports" (JEPS) ?

Face à l'attaque sans précédent sur le service public "Jeunesse et Sports" depuis près de deux décennies par les gouvernements successifs, Solidaires Jeunesse et Sports propose aujourd'hui une réflexion sur l'avenir du Service Public «Jeunesse, Éducation Populaire et Sports».

«JS Demain» est une proposition pour réinventer le service public "Jeunesse et Sports", en s'appuyant sur les fondamentaux de notre secteur et en exigeant les moyens nécessaires. Il ne tient qu'à nous Personnel·le·s JEPS avec nos partenaires, usager·e·s et allié·e·s de le défendre et le valoriser, en se rappelant qu'*"au milieu de la difficulté se trouve l'opportunité."* (Albert Einstein)

CONTACT

SOLIDAIRESJS@NET-C.COM

06 86 63 17 91

[HTTPS://SOLIDAIRES-JEUNESSE-SPORTS.ORG/](https://solidaires-jeunesse-sports.org/)

